



# Histoire et Analyses des Relations Internationales et Stratégiques

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations Internationales et des Etudes Stratégiques Africaines (ASRIESA)



Editée par le Laboratoire d'Histoire des Relations Internationales, des Études Stratégiques et Politiques (LAHRIESPO)

Université Alassane OUATTARA

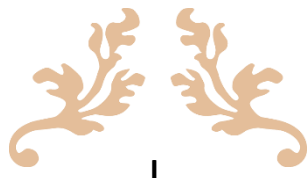
ISSN: 2709-5053

Histoire et Analyses des Relations  
Internationales et Stratégiques  
(HARIS)

N°016 Mars 2025

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations  
Internationales et des Études Stratégiques Africaines (ASRIESA)

ISSN: 2709-5053



## Indexations internationales



<https://reseau-mirabel.info/revue/19498/Haris>



TOGETHER WE REACH THE GOAL

<https://sjifactor.com/passport.php?id=23388>

**auréHAL**  
accès aux données  
de référence de HAL

<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/224412>



## Administration de la Revue

**Directeur Scientifique :**

Professeur M'BRA EKANZA  
Simon-Pierre (Professeur  
Emérite du CAMES,  
Université Félix Houphouët-  
Boigny)

**Directeur de Publication :**

CAMARA Moritié (Professeur  
Titulaire d'Histoire des  
Relations Internationales,  
Université Alassane Ouattara,  
Côte d'Ivoire)

**Directeur de Rédaction :**

KOUAKOU N'DRI Laurent  
(Maître de Conférences  
d'Histoire des Relations  
Internationales, Université  
Alassane Ouattara, Côte  
d'Ivoire)

**Coordonnateur de**

**Publication :** SILUE Nahoua  
Karim (Maitre-assistant  
d'Histoire des Relations  
Internationales, Université  
Alassane Ouattara, Côte  
d'Ivoire)

**Trésorière :** YAO Elisabeth  
(Maître-assistante en Histoire  
économique, Université  
Alassane Ouattara, Côte  
d'Ivoire)

**Chargés de diffusion :** KEWO

Zana (Maitre-Assistant  
d'Histoire des Relations  
Internationales, Université  
Péleforo Gon Coulibaly, Côte  
d'Ivoire),

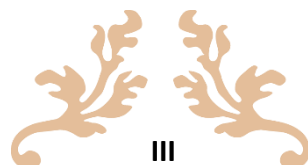
KPALE Boris Claver (Maitre-  
Assistant d'Histoire des  
Relations Internationales,  
Université Alassane Ouattara,  
Côte d'Ivoire)

**Webmaster :** Kouakou  
Kouadio Sanguen (Assistant  
Département de  
Mathématique et  
Informatique, Université  
Alassane OUATTARA)

**Éditeur :** Laboratoire  
d'Histoire des Relations  
Internationales, des Études  
Stratégiques et Politiques  
(LAHRIESPO), Université  
Alassane OUATTARA)

**Website :** <http://www.revue-haris.org>

**Courriels :** [cerriua01@gmail.com](mailto:cerriua01@gmail.com) / [asriesa2012@gmail.com](mailto:asriesa2012@gmail.com)



## Comité Scientifique

**-M'BRA EKANZA Simon-Pierre**, Professeur Titulaire d'Histoire, Professeur Emérites du Cames (Université Félix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

**-KOULIBALY Mamadou**, Professeur agrégé d'Economie, (Université Félix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

**-Abdoulaye BATHILY**, Professeur Titulaire d'Histoire (Université Cheick Anta Diop-Sénégal)

**-Jean-Noël LOUCOU**, Professeur d'Histoire Contemporaine (Université Félix Houphouët-Boigny Côte d'Ivoire)

**-KOUI Théophile**, Professeur Titulaire Etudes Ibériques et Civilisations Latino-Américaines (Université Félix Houphouët-Boigny Côte d'Ivoire)

**-Francis AKINDES**, Professeur Titulaire de Sociologie (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)

**-ALLADAYE Comlan Jérôme**, Professeur Titulaire d'Histoire (Université d'Abomey-Calavi - Benin)

**-SAADAOUI Ibrahim Muhammed**, Professeur d'Histoire Moderne et Contemporaine, Université de Tunisie. President de la Tunisian World Center for Studies, Research, and Development et de la Tunisian-Mediterranean Association for Historical, Social and Economic Studies -Tunisie)

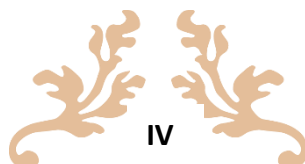
**-Ousseynou Faye**, Professeur Titulaire d'Histoire (Université Cheick Anta Diop-Sénégal)

**-Samba Diakité**, Professeur Titulaire de Philosophie (Université Alassane Ouattara- Côte d'Ivoire)

**-Esambu Matenda -A- Baluba Jean - Bosco Germain**, Professeur en Relations Internationales. (Université de Lubumbashi-République Démocratique du Congo)

**-ASSI-KHAUJIS Joseph Pierre**, Professeur Titulaire de Géographie (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)

**-GBODJE Sékré Alphonse**, Professeur Titulaire d'Histoire Politique (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)



## Comité de Lecture

**-BATCHANA E**ssohanam, Professeur Titulaire d'Histoire contemporaine (Université de Lomé - Togo)

**-AKROBOU A**gba Ezéquier, Professeur Titulaire d'Etudes Ibériques et Civilisations Latino-Américaines (Université Félix Houphouët-Boigny-Côte d'Ivoire)

**-CAMARA M**oritié, Professeur Titulaire d'Histoire des Relations Internationales. (Université Alassane Ouattara- Côte d'Ivoire)

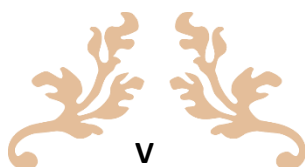
**-GUESSAN B**enoit, Professeur Titulaire d'Histoire des Relations Internationales (Université Félix Houphouët-Boigny -Côte d'Ivoire)

**-N'Guessan M**ohamed, Professeur Titulaire d'Histoire Politique (Université Félix Houphouët-Boigny -Côte d'Ivoire)

**-Ernest YAOBI**, Maître de Conférences d'Histoire des Religions (Université Félix Houphouët-Boigny-Côte d'Ivoire)

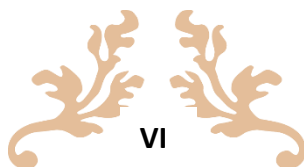
**-GOLE A**ntoine, Professeur Titulaire d'Histoire économique (Université Alassane OUATTARA- Côte d'Ivoire)

**-BAMBA A**bdoulaye, Maître de Conférences d'Histoire des Relations Internationales (Université Félix Houphouët-Boigny -Côte d'Ivoire)



## **Adresse aux auteurs**

La Revue HARIS paraît 4 fois dans l'Année : Mars, Juin, Septembre et Décembre. Les publications de Juin, Septembre et de Décembre sont libres en termes de thématiques des articles et autres contributions et celle de Mars portera à chaque fois sur un thème précis qui est communiqué six mois à l'avance. La revue ne publie que des contributions inédites et de fonds sur tous les champs de recherches des Relations Internationales et des Études stratégiques. La doxa de la revue porte sur la vision africaine des Relations Internationales mais reste ouverte à toutes les visions et points de vue venant de tous les continents. Les normes de présentation des manuscrits sont celles du CAMES (à consulter sur le site de la revue <http://www.revue-haris.org>). Le manuscrit doit comprendre entre 5000 et 8000 mots et porter les noms et prénoms du ou des auteurs, le nom de l'Institution de rattachement, le mail, et une photo format identité du ou des auteurs.



# Sommaire

## **Mahamoudou OUBDA**

Analyse des relations franco-africaines telles que perçues par Nobert Zongo à travers le feuilleton de folembroy.....9-23

## **Aristide EDZEGUE MENDAME**

La Diplomatie Numérique, nouvel enjeu des relations internationales...24-36

## **Éric Inespéré KOFFI**

Mondialisation Américaine et crise Africaine de la Démocratie.....37-50

## **Issaka K. SOUARÉ, PhD**

Les relations bilatérales entre la Guinée et la France,1958-2024 : Les dynamiques d'un rapport complexe.....51-67

## **Aurelia Kihla BAMWAI (PhD)**

Traditional classes of Sheey title holders in the Nso Fondom and their impact in post-colonial cameroonian society.....68-85

## **Aïcha PEMBOURA**

Relations civilo-militaires et formation d'institutions démocratiques durables en Afrique : Une réflexion axée sur les pays du Sahel.....86-101

## **KACELLA Titus**

Les Secrétaires Généraux de l'Assemblée Nationale dans la diplomatie parlementaire au Cameroun : Cas de Samuel Efoua MBOZO'O et Victor Yene OSSOMBA.....102-116

## **Ezéchiél SAWADOGO & Salif KIENDREBEOGO**

La coopération bilatérale, moteur de développement du football au Burkina Faso (1970-2017).....117-132

## **ATSE Jeofroid**

La Côte d'Ivoire dans le conflit angolais de 1975 À 2002.....133-148

## **Kouakou Roméo Yannick DAPA**

Cerveau-esprit et réseaux sociaux : Une lecture neuropsychologique des enjeux des nouvelles modifications des algorithmes .....149-162

## **Abou DAPPAH**

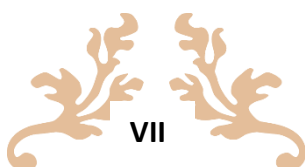
L'intérêt national dans la politique étrangère du Ghana : Un déterminant diversement apprécié sous Nkrumah et Rawlings.....163-178

## **Dr Hasan Yavuz & Dr DOUMBIA Ali & Dr DIAKITE Brahim**

Le Parti de la Justice et du Développement (AKP) : Vecteur du dynamisme de la Turquie et de son influence en Afrique Subsaharienne (1998-2017).....179-196

## **Arnaud Noel VOULA EMVOUTOU**

Les cercles concentriques des turbulences de la géopolitique d'Israël en Afrique : Grammaire d'une théorie de l'incertitude complexe.....197-213





**Cyrille Aymard BEKONO**

Libre circulation des personnes et intégration sous-régionale en Afrique Centrale : Le cas des universitaires (de l'UDEAC à la CEMAC).....214-228

**MOKAM David**

Les accords de Londres du 20 Juillet 1922 et le mandat de la Société des Nations (SDN) sur le Cameroun et le Togo sous administration française.....229-241

**DIBY Kouadio Jean**

La chute du Chancelier Otto Von Bismarck et l'exacerbation des rivalités politiques en Europe (1890-1914).....242-254

**Donatien SOKOU**

Recrudescence des accidents de circulation au Bénin : Eléments d'analyse pour une sociologie des déviances.....255-268

**Guy Christophe ELOUNDOU ONGUENE**

Injonction paradoxale schizophrénique en santé communautaire dans un territoire subsaharien : Théorie d'une double contrainte dans les pratiques biomédicales.....269-284

**Lamine MANSARÉ & Sidiki KOUROUMA**

Mares et communauté maninkas de Baro et de Huré -Kaba en Guinée.....285-297

**Ilyass SINA DOUNHOUIROU**

Le phénomène talibé à Djougou: Une tendance en pleine expansion..298-310

**KOFFI N'GBOTTI RICHARD**

Le Chemin de Fer dans les mutations socio-économiques du Moronou Ouest (1908-1945).....311-324





## **MONDIALISATION AMÉRICAINNE ET CRISE AFRICAINE DE LA DÉMOCRATIE**

**Éric Inespéré KOFFI**

Université Alassane Ouattara/ Email : [k\\_inespere@yahoo.fr](mailto:k_inespere@yahoo.fr)

### **Résumé**

La majorité des politiciens, des intellectuels et des peuples africains considèrent les États-Unis d'Amérique comme le leader de la démocratie à qui il incomberait de la promouvoir et la défendre pour en assurer la mondialisation, favorisant ainsi la création de fédérations républicaines nécessaires à la paix mondiale et au développement économique et social. Force est, cependant, de reconnaître que la mondialisation portée par les USA profite plus à l'économie néo-libérale qu'à la démocratie. Or, si la mondialisation de la démocratie contribue davantage à la liberté des individus et à la légitimité des États du monde, celle de l'économie capitaliste le semble moins. Dès lors, quels rapports la politique extérieure des États-Unis d'Amérique entretient-elle avec la construction de la démocratie dans le monde ? À partir des concepts kantien de « République » et de « Fédération républicaine », la réflexion menée ici se propose, au moyen des méthodes historique, analytique et critique, de réfléchir, à nouveaux frais, sur les rôles des États-Unis et des États africains pour une mondialisation efficiente de la démocratie. Il apparaîtra que la politique extérieure des États-Unis d'Amérique entretient une relation ambiguë avec la construction de la démocratie dans le monde. Par conséquent, il revient aux États d'Afrique de travailler eux-mêmes à construire leur démocratie nationale en vue de la mondialisation de la démocratie.

**Mots-clés :** Afrique, Amérique, Démocratie, Gouvernance, Mondialisation, Républicanisme kantien.

### **AMERICAN GLOBALIZATION AND THE AFRICAN CRISIS OF DEMOCRACY**

#### **Abstract**

The majority of African politicians, intellectuals and people consider the United States of America as the leader of democracy whose responsibility it would be to promote and defend it to ensure its globalization, thus favoring the creation of republican federations necessary for world peace and economic and social development. We must, however, recognize that globalization driven by the USA benefits the neo-liberal economy more than democracy. However, if the globalization of democracy contributes more to the freedom of the individual and the legitimacy of states around the world, that of the capitalist economy seems less so. So what is the relationship between the foreign policy of the United States of America and the construction of democracy in the world ? Based on the Kantian concepts of « Republic » and « Republican Federation », the reflection carried out here proposes, at least through historical, analytical and critical methods, to reflect in new ways on the roles of the United States and African States, for an efficient globalization of democracy. It will be apparent that US foreign policy as an ambiguous relationship with the construction of democracy in the world. Consequently, it is up to African states to work themselves to build their national democracy with a view to the globalization of democracy.

**Key words:** Africa, America, Democracy, Globalization, Governance, Kantian republicanism.

## INTRODUCTION

La philosophie politique et juridique d'Emmanuel Kant présente la théorie de « la fédération des nations républicaines » comme un moyen de construire le républicanisme (ou encore la démocratie) et la paix perpétuelle.

Le processus d'instauration de cette fédération qui doit progressivement se mondialiser devrait reposer sur le leadership d'une république forte qui sert de modèle aux autres nations et les entraîne dans son sillage. En ce sens, depuis les indépendances, les intellectuels et les peuples des jeunes États modernes d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie du sud ont, généralement, considéré les États-Unis d'Amérique (USA ou l'Amérique) comme cette république modèle, mobilisatrice et leader de la mise en œuvre de la démocratie et des fédérations républicaines des nations dans le monde, et particulièrement en Afrique.

Force est, cependant, de reconnaître que la mondialisation portée par les USA se fait plus au profit de l'économie néo-libérale que de la démocratie dans le monde. Or, si la mondialisation de la démocratie devrait davantage contribuer à la liberté des individus et des États, celle de l'économie capitaliste l'est moins.

La réflexion menée ici se propose, à partir des méthodes historique, analytique et critique, de revenir, à nouveaux frais, sur la réaction politique des États africains et du Tiers-monde<sup>1</sup> face au rôle des États-Unis dans le projet de la mondialisation de la démocratie.

Elle trouve sens à partir de la problématique suivante : quels rapports la politique extérieure des

États-Unis d'Amérique entretient-elle avec la construction de la démocratie dans le monde ? Cette question centrale se dédouble dans les suivantes : quel diagnostic établir du rôle de leader attribué aux USA dans la construction de la démocratie dans le monde ? Quelle attitude politique les États africains et du Tiers-monde doivent-ils adopter face à ce diagnostic ?

L'objectif principal de cette réflexion étant de montrer la déception du regard africain sur le rôle ambigu de l'Amérique dans la construction de la démocratie en Afrique et dans le monde, nous défendrons la thèse suivante : la politique étrangère réelle des États-Unis ayant plus contribué à la crise mondiale de la démocratie qu'à la construction des fédérations des nations républicaines, il incombe aux États du Tiers-monde de construire, eux-mêmes, leur démocratie nationale et leurs fédérations régionales de nations républicaines.

À cette fin, le diagnostic du rôle des États-Unis dans la mondialisation de la démocratie (I) permettra de dégager la responsabilité des États du Tiers-monde dans la mondialisation de la démocratie (II).

### **1.LE DIAGNOSTIC DU RÔLE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE DANS LA MONDIALISATION DE LA DÉMOCRATIE**

Le diagnostic du rôle des États-Unis dans la mondialisation de la démocratie repose sur les attentes et les désillusions suscitées par la mondialisation américaine.

---

<sup>1</sup> Le Tiers-monde représente l'ensemble des pays africains, asiatiques et du continent américain considérés comme des pays en voie de

développement. Ils sont généralement issus de la décolonisation.

### 1.1. Les attentes démocratiques de la mondialisation américaine

L'expression « mondialisation américaine » véhicule deux sens proches mais à distinguer : la mondialisation économique et la mondialisation démocratique des États-Unis d'Amérique. La mondialisation est, au sens littéral, l'extension d'un phénomène local au monde entier. Ce qui se mondialise conquiert donc le monde, s'installe progressivement dans ses différentes contrées.

Ce sens fait comprendre que, littéralement, « la mondialisation économique américaine » renvoie à « l'américanisation économique du monde », c'est-à-dire à la conquête économique du monde par les États-Unis d'Amérique. L'évolution de leur dénomination en est la preuve.

En effet, la synecdoque par laquelle les États-Unis d'Amérique deviennent « l'Amérique », substituant, ainsi, une partie du continent au tout, est le signe précurseur de leur volonté de conquérir le monde après leur continent. Cette « américanisation du monde » qui, par le « soft power américain », présente aux jeunes démocraties du monde le développement économique, culturel et social américain comme la conséquence de sa réussite démocratique, explique qu'elles attendent de l'Amérique qu'elle soit le leader de la démocratie. L'américanisation économique du monde séduit et entraîne des attentes démocratiques.

La première attente consiste à penser que les USA, en tant qu'État le plus démocratique et le plus puissant du monde, devrait contribuer à la démocratisation des jeunes États du monde. Cette attente a une part d'inspiration kantienne.

En effet, dans sa quête de la paix perpétuelle, le philosophe de Königsberg présente la démocratie représentative, ou le républicanisme, comme un régime politique favorable à la construction de la paix nationale et internationale.

En ce sens, « la constitution civile de chaque État doit être républicaine » (E. Kant, 1958, p. 91). Toutefois, la paix nationale dépendant également des relations entre États, il conçoit l'idée d'une « fédération des nations républicaines » autour d'une république leader, pour pacifier les relations internationales,

car s'il arrivait, par bonheur, qu'un peuple puissant et éclairé se constituât en une république (qui, par nature, doit incliner à la paix perpétuelle), il y aurait ainsi un centre d'alliance fédérative à laquelle les autres États pourraient adhérer, afin d'assurer ainsi leur liberté, conformément à l'idée du droit des gens, et d'étendre cette alliance peu à peu par d'autres associations de ce genre (E. Kant, 1958, p. 103).

Dans un sens restreint, la mise en œuvre de l'idée de cette alliance fédérative peut se décliner en fédérations (associations, communautés et unions) constituées par des États plus ou moins voisins ayant des intérêts politiques, économiques et sécuritaires communs, comme l'illustrent l'Union européenne (UE) et l'Union africaine (UA), ou encore, le Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté d'États Latino-Américains et Caraïbes (CELAC), l'Organisation des États Américains (OEA), Etc.

Dans un sens plus large, la mise en œuvre de l'idée kantienne de l'alliance fédérative peut se faire entre des États géographiquement lointains mais politiquement et économiquement proches.

Ce second sens donne particulièrement à constater que les États-Unis d'Amérique représentent un modèle économique et démocratique reconnu par des jeunes États démocratiques, notamment dans le Tiers-monde, avec qui ils entretiennent des relations privilégiées.

Ils attendent donc d'eux qu'ils les accompagnent dans la construction de leurs régimes démocratiques encore fragiles et qu'ils contribuent, ainsi, à l'extension de la démocratie dans le monde. Le choix de l'Amérique est motivé par deux raisons principales parmi d'autres.

La première raison est la libération politique et économique des États-Unis du joug de la colonisation du royaume de Grande Bretagne au terme de la guerre d'indépendance de 1775 à 1783. Le succès de leur décolonisation les hisse au rang de leader de la décolonisation par les États décolonisés dans la seconde moitié du XXe siècle, en Afrique et en Asie.

Mieux, ces jeunes États attendent le soutien des États-Unis dans leurs luttes contre le colonialisme et le néocolonialisme. Ce soutien devrait, à terme, permettre la consolidation de ces jeunes démocraties à partir d'institutions politiques et économiques fortes.

La seconde raison du rôle accordé aux États-Unis est leur contribution majeure à la victoire des Alliés pendant les deux Guerres Mondiales. Ils sont, alors, apparus, par leur *hard power*, comme les défenseurs de la paix, de la liberté et de la démocratie dans le monde, et à ce titre, il leur revient de fédérer les démocraties naissantes, les accompagner et les protéger pour la paix mondiale.

Ils sont, en ce sens, reconnus comme les « gendarmes du monde » qui rendent justice aux peuples et aux États faibles.

Il apparaît qu'au regard de la mondialisation américaine, les jeunes États du Tiers-monde ont nourri les attentes d'une mondialisation de la démocratie grâce au soutien de la politique étrangère des États-Unis d'Amérique. Quels sont les résultats de ces attentes démocratiques ?

### **1.2. Les désillusions démocratiques liées à la politique extérieure américaine**

Au regard de l'histoire du XXe siècle et de l'actualité politique, les attentes démocratiques placées dans les États-Unis ont été en grande partie déçues. Le joug colonial n'a pas été rompu, il s'est transformé en néocolonialisme avec des indépendances politiques et économiques de façade. La démocratisation des jeunes États n'a pas évolué comme souhaité. Le concept de « l'insociable sociabilité » (E. Kant, 1990, p. 74) suggère des pistes de compréhension de ces désillusions démocratiques imputables aux États-Unis.

L'insociable sociabilité est la tendance naturelle de l'homme, aux versants contradictoires, par lesquels il désire vivre en communauté avec ses semblables, mais, en même temps, désire se soustraire des règles de la communauté, s'accorder des privilèges et dominer les autres membres. Cette tendance naturelle et contradictoire, que Kant (1990, p. 74) situe à la fois dans l'individu et l'État, est à l'origine des conflits nationaux et internationaux.

Elle menace constamment la mise en œuvre cohérente de l'idée de fédération des nations républicaines, car elle incite chaque État à vouloir tout ramener à ses intérêts. Lorsque la fédération des nations est constituée par des États voisins et régie par des lois multilatérales claires à l'instar de l'Union européenne, l'insociable

sociabilité des États membres est mieux circonscrite.

De même, malgré l'éloignement géographique, lorsque les États concernés sont de puissances voisines comme entre les USA et la Grande Bretagne, l'insociable sociabilité est également mieux circonscrite. Mais, lorsqu'en raison de l'éloignement géographique, il s'établit plutôt une coopération ou une relation bilatérale qu'une alliance fédérative entre des États aux puissances inégales, l'insociable sociabilité est mal circonscrite et ne profite qu'aux États les plus puissants, tels que les États-Unis, au détriment des autres.

Il est, alors, fondé de dire que l'insociable sociabilité internationale des États-Unis leur profite seuls et justifie les désillusions démocratiques des jeunes États qui avaient placé leur confiance en eux.

De fait, les USA privilégient toujours leurs intérêts économiques et politiques aux valeurs démocratiques dans les relations internationales. Ils privilégient la mondialisation économique dont ils sont le fer de lance à la mondialisation démocratique. L'américanisation économique du monde est, ainsi, plus importante que l'accompagnement démocratique des jeunes États.

Malgré les insuffisances démocratiques nationales de ces États, il suffit qu'ils soient des partenaires économiques des USA pour que leurs gouvernants bénéficient de leur caution politique.

Par ailleurs, conformément à leur passé esclavagiste et en dépit de leur passé de colonisés, les États-Unis ferment les yeux sur la colonisation, la décolonisation de façade, l'impérialisme et le néocolonialisme opérés par les États occidentaux, se rendant ainsi solidaires et complices de l'exploitation économique de l'Afrique et des États du Tiers-monde pour

consolider les puissances occidentales. Dans cette logique, les États-Unis ont contribué, parfois, à la déstabilisation politique des jeunes États africains.

Dans son émission radiophonique sur Radio France Internationale (RFI), « Archives d'Afrique » du 18/02/2023, Alain Foka raconte la capture du président togolais Sylvanus Olympio dans la cour de l'ambassade des USA au Togo le 12 janvier 1963 par un groupe de militaires dont Gnassimngbé Eyadema, bien que l'ambassadeur américain l'ait vu, quatre (4) heures plus tôt, caché dans une voiture stationnée dans la cour de l'ambassade.

Quelle sont les conséquences de ces désillusions et que doivent faire les jeunes États en quête de démocratisation ?

## **2.LA CRISE ET LES NOUVELLES PERSPECTIVES DE LA MONDIALISATION DÉMOCRATIQUE**

La crise de la démocratie, consécutive à l'insociable sociabilité internationale des USA, nécessite de nouvelles perspectives pour promouvoir la démocratie mondiale

### **2.1. La crise mondiale de la démocratie**

La crise mondiale de la démocratie renvoie à l'ensemble des obstacles, des régressions et déviations rencontrés par les jeunes États démocratiques dans le Tiers-monde et particulièrement en Afrique. Contre toutes attentes, les États-Unis, pressentis pour promouvoir la démocratie dans le monde, ont souvent contribué, activement ou passivement, à cette crise. Les causes exogènes principales de cette crise sont le rôle des USA pendant la Guerre Froide et leurs motivations économiques dans la mondialisation économique.

En effet, pendant la Guerre Froide, la bipolarisation du monde a impacté négativement la mondialisation de la démocratie. Avec la lutte idéologique entre libéralisme et communisme dans le monde, le concept même de démocratie est devenu problématique avec l'apparition des démocraties populaires de l'Est. Par ailleurs, les conflits armés régionaux entre grandes puissances, par États locaux interposés, ont entraîné des régressions démocratiques car

l'intervention des grandes puissances déterminait le niveau d'intensité du conflit et son importance stratégique. Le raisonnement stratégique se fondait sur la division du monde en deux zones : celle de l'affrontement direct, improbable, et celle des stratégies indirectes de contournement (D. Hermant et D. Bigo, 2005, p. 127).

Ainsi, la Corne de l'Afrique et l'Afrique australe, en raison des importants intérêts stratégiques qu'elles représentaient, ont été investies par les superpuissances qui y ont alimenté les conflits. De même, la Guerre civile d'Angola (1975-2001) et celle de Mozambique (1977-1992) illustrent la Guerre Froide ou par procuration, les États-Unis y soutenant les mouvements rebelles alors que l'Union des Républiques Socialistes et Soviétiques (URSS) soutenait les gouvernements marxistes.

Les USA ont, ainsi, instrumentalisé les jeunes États indépendants en lutte pour leur liberté et la démocratie pour défendre leurs intérêts et ceux de leurs alliés. En fait, pendant cette période, les intérêts des deux superpuissances ont prévalu sur la promotion de la démocratie dans les États du Tiers-Monde. Comme le montre le rapport du *Department for International Development* (DFID), « à

cette époque, les questions de principe, comme la bonne gouvernance, l'État de droit et la transparence dans la gestion, étaient reléguées au second plan, loin derrière les intérêts politiques et les gains commerciaux » (2001, p.7).

En plus de la Guerre Froide, les motivations nationales des États-Unis et des États occidentaux dans la mondialisation économique ont également contribué à la crise de la mondialisation de la démocratie. L'implication des superpuissances n'a pas cessé avec la chute de l'Empire soviétique. Aujourd'hui, un nouvel interventionnisme des grandes puissances occidentales se poursuit autour d'enjeux stratégiques ou économiques qui s'inscrivent dans une logique non pas de blocs, mais d'intérêt économique national.

L'Afrique reste, ainsi, le lieu de rivalités entre grandes puissances, notamment la France et les États-Unis, qui agissent soit directement, soit par firmes et pays tiers interposés (Global Witness, 2003 ; Ronan de Geloos d'Elsloo et al., 2004). En ce sens, H. Ngbanda (2004, p. 223), ancien chef des services de renseignement zaïrois, explique le rôle des États-Unis dans la guerre qui a déchiré l'Angola pendant plus d'un quart de siècle :

dès la fin de la rivalité bipolaire, les Américains se sont empressés de se rapprocher du gouvernement de Luanda, ce qui, au bout du compte, a conduit à l'élimination physique de Savimbi, mort dans une embuscade tendue sur la base, semble-t-il, de renseignements aériens fournis par les États-Unis.

Par ailleurs, en République Démocratique du Congo, H. Ngbanda (2004, pp. 232-233) souligne bien également

le rôle des compagnies multinationales qui ont rapidement légitimé et financé la rébellion de Laurent Désiré

Kabila en signant avec lui des accords d'extraction ou de traitement de cuivre, de zinc et de cobalt. Ces accords, signés dès le mois d'avril 1997, sont intervenus donc avant même que, porté par l'armée rwandaise, soutenue elle-même par les États-Unis, Kabila ne chasse Mobutu du pouvoir. C'est le refus de Laurent Kabila de respecter ces accords une fois parvenu au pouvoir qui explique la guerre fomentée contre lui dès 1998 et finalement son assassinat en 2001.

Il apparaît que les États-Unis ont préféré des hommes politiques qui servaient leurs intérêts économiques à la liberté des peuples que ceux-ci représentaient. Ils ont été complaisants avec les États démocratiques de façade, corrompus, au profit de leurs intérêts économiques. Cette attitude est contraire au principe de la démocratie selon lequel elle s'exerce pour le peuple qui détient la souveraineté du pouvoir politique d'État.

Au regard de cette crise mondiale de la démocratie à laquelle les États-Unis ont contribué et dont les moments forts se déroulent en Afrique, il convient que les États du Tiers-monde, en général, et d'Afrique, en particulier, consolident eux-mêmes leurs démocraties et leurs fédérations de nations démocratiques.

## **2.2. La consolidation des fédérations démocratiques régionales autonomes en Afrique**

Les pays occidentaux ne sont pas les détenteurs exclusifs de la démocratie pour avoir le privilège de la distiller aux autres États du monde. Ils ne sont pas les seuls vecteurs de la mondialisation de la démocratie. La démocratie est un modèle de gouvernance politique théorisée par les philosophes, les juristes, les historiens et les sociologues.

Emmanuel Kant, philosophe allemand des Lumières, est l'un de ces théoriciens. Les peuples et les hommes politiques de l'Occident ont travaillé pendant longtemps à la mise en œuvre des idées démocratiques ainsi conceptualisées. Plutôt que d'attendre naïvement des États-Unis la garantie de la mondialisation de la démocratie, les États africains peuvent construire, eux-mêmes, leurs démocraties et leurs fédérations républicaines d'États en s'inspirant des mêmes idées démocratiques.

En ce sens, selon Kant, la construction de fédérations républicaines solides, facteurs de la mondialisation de la démocratie, commence par l'institution et la consolidation des démocraties nationales ou encore des « républiques ». Conformément à cette méthodologie, il convient d'examiner les conditions de la consolidation de la démocratie nationale avant celles de la consolidation des fédérations républicaines régionales.

À propos de la consolidation du républicanisme, Kant souligne la nécessité d'instaurer et de respecter « la constitution républicaine » dans chaque État qui se veut démocratique. Les caractéristiques d'une république ou d'un État démocratique sont, alors, la séparation du pouvoir souverain de l'État en trois (3) pouvoirs constitutifs (exécutif, législatif et judiciaire), l'alternance au sein des pouvoirs exécutif et législatif, une réelle indépendance du pouvoir judiciaire, l'acceptation de la contradiction politique, le respect de la bonne gouvernance économique, la justice sociale, etc. (E. Kant, 1958, p. 95).

Mais ces déterminants de la démocratie représentative contemporaine sont moins perceptibles sur le continent africain que sur le continent asiatique.



Ceci explique, pour une bonne part, l'émergence économique et sociale des Dragons de l'Asie du sud-est ou les Nouveaux Pays Industrialisés d'Asie (Corée du Sud, Hong Kong, Singapour et Taïwan). L'Afrique, dont les pays dits émergents ne sont pas encore au niveau de développement des pays asiatiques émergés, est, alors, le continent le plus en difficulté dans l'équilibre entre démocratie et développement économique et social. Nous focaliserons, en conséquence, notre analyse sur l'Afrique.

Nombreux sont les États africains qui se présentent eux-mêmes comme des démocraties ou des républiques. Cependant, une analyse rigoureuse révèle qu'ils n'en respectent pas les déterminants essentiels précisés plus haut par Kant, en raison de la nature néo-patrimoniale des pouvoirs politiques et de la récurrence des crises électorales. La consolidation de la démocratie implique que les États africains respectent ces déterminants.

En ce sens, il leur faut surmonter les tares du pouvoir politique patrimonial que sont : une extrême personnification du pouvoir, un système fort de clientélisme et de patronage avec une répartition injuste des ressources de l'État. Pour surmonter la forte tendance à personnifier le pouvoir, les hommes politiques, en général, et les gouvernants, en particulier, doivent s'approprier le principe kantien selon lequel « l'État n'est pas la propriété du gouvernant » (E. Kant, 1994, p. 141).

Il s'agit, alors, de ne pas confondre les domaines privé et public comme le souligne Max Weber (2013, p. 142) dans la caractérisation du patrimonialisme. Autant les ressources et les institutions de l'État n'appartiennent pas au chef de l'État, autant les ressources et les organes des partis politiques n'appartiennent pas aux leaders politiques, quand bien même ils en seraient les fondateurs.

Rompre ce lien traditionnel entre le parti politique et son leader principal permettra aux partis politiques de se restructurer autour des idéaux et idéologies politiques plutôt qu'autour de la personne du chef.

Ce sera la fin du patrimonialisme dans les États africains. S'ensuivront les avantages institutionnels, politiques, économiques et sociaux.

Sur le plan institutionnel, la séparation des pouvoirs sera plus effective, libérée qu'elle sera de l'influence et de l'intervention personnelle du chef de l'État dans l'exercice de chaque pouvoir. L'assemblée nationale, composée de députés élus sur des idéaux et non sur ordre du chef, pourra assumer pleinement sa fonction d'élaboration des lois et de contrôle de l'exécutif.

Le pouvoir judiciaire jouira effectivement de son indépendance pour assurer le respect des lois par les gouvernants et les gouvernés, le pouvoir politique sera au service du peuple et nul ne sera plus au-dessus de la loi. Sur le plan politique, la démocratie sera renforcée et étendue à tous les États africains qui seront mieux gouvernés.

La qualité de la démocratie aura un impact bénéfique sur l'économie. En effet, la rupture du système de clientélisme et de patronage qui fait tout dépendre du chef, de ses proches et de ses intérêts, au détriment du peuple et des populations, permettra une meilleure gouvernance économique.

Le chef de l'État et ses proches ne pourront plus s'approprier les biens et les investissements économiques. Un libéralisme africain sain sera alors possible et profitables à l'État et aux citoyens. Sur le plan social, le train de vie de l'État, des gouvernants et des hauts cadres de l'administration pourra être réduit à l'essentiel pour

permettre au peuple de bénéficier davantage des richesses nationales à travers des programmes et des investissements sociaux prioritaires tels que la santé, l'éducation, l'emploi, les voies de communication, l'électrification, l'eau courante et saine, Etc.

L'organisation des élections crédibles et pacifiques est l'autre déterminant de la démocratie que les États africains ont à satisfaire pour étendre la démocratie à tout le continent.

Du point de vue procédural, les élections représentent, en effet, un déterminant majeur de la démocratie, car elles permettent le respect des procédures juridiques et des droits des citoyens. En tant que « mode juridique de désignation des gouvernants » (J. A. Schumpeter, 1972, p. 355), les élections sont caractérisées par la libéralisation des associations politiques et civiles (pluralisme politique), l'expression du suffrage universel et libre, le respect de la liberté d'expression et de presse, le respect des droits civils, dont celui de voter et d'être candidat à des élections, etc.

Par les élections libres et justes, la démocratie représentative se présente comme le système politique qui permet de respecter les lois de l'État républicain et les droits des citoyens. Elles sont, par suite, un mécanisme de légitimation et de sanction des institutions et des gouvernants de l'État. Elles apparaissent, à juste titre, comme l'un des baromètres pour évaluer la qualité démocratique d'un État.

Ainsi, plus les élections sont régulières, libres et pacifiques, plus l'État est démocratique et ses gouvernants légitimes. Mieux, plus elles rendent possible « la perte des élections par le parti au pouvoir » (A. Przeworski, 1991, p. 10) favorisant, ainsi, l'alternance politique, plus les

élections expriment la vitalité de la démocratie.

Or, après avoir initié la démocratisation pendant les années 1990, avec le multipartisme, les États africains sont, encore aujourd'hui, incontestablement à une étape critique de leur processus de démocratisation avec les crises électorales récurrentes depuis les années 2000.

Encore une fois, le néo-patrimonialisme a refait surface, entraînant un attachement outrancier des gouvernants au pouvoir qu'ils exercent, et remettant en cause tous les critères de la démocratie électorale. Avec le problème de la sincérité des élections, celle du chef de l'État est surtout en jeu, car sa volonté et son aptitude à quitter le pouvoir dans le respect de la constitution et à doter son pays d'institutions démocratiques fortes et efficaces sont à l'épreuve. De fait, les causes des crises électorales sont insécables du néo-patrimonialisme comme l'indique Pierre Jacquemot (2020, p. 207) :

Rares sont les scrutins africains qui respectent les règles formelles de la démocratie électorale. Les manipulations à chaque étape du cycle électoral prennent diverses formes, allant de l'intimidation des électeurs et des candidats à la manipulation de l'organe de gestion électorale en passant par des failles dans l'enrôlement et le trucage dans le décompte des résultats.

Il est impératif que les chefs d'États africains s'engagent à laisser le jeu de la démocratie électorale se dérouler normalement sans y faire entrave par leur volonté personnelle de demeurer au pouvoir. La consolidation et la multiplication des démocraties nationales favorisera la consolidation des communautés régionales d'États en fédérations républicaines.

L'idée kantienne de fédération des nations républicaines est bien parvenue aux chefs d'États africains. La preuve en est qu'il existe plusieurs communautés et unions d'États sur le continent. En ce sens, dans un monde où les grands ensembles d'États favorisent l'hypothèse de la survenue de « la période post nationale » (Jürgen Habermas, 1998, p. 312) après celle de l'État-nation, il est louable qu'existent à la fois des communautés sous régionales<sup>2</sup> et une communauté continentale : l'Union africaine (UA, 2002), en remplacement de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA, 1963-2002). Toutefois, au-delà de cette satisfaction formelle, ces communautés d'États sont-elles des fédérations républicaines au sens kantien ?

De cette interrogation découle une autre : quels sont l'efficacité et le poids de ces communautés sur le terrain politico-économique continental et international, dans la poursuite de l'objectif principal qu'est le développement économique et social fondé sur la paix dans et entre les États africains ?

Pour que ces communautés d'États soient des fédérations républicaines, elles doivent être constituées de républiques et fonctionner selon les principes républicains, démocratiques. Les problèmes politiques internes à chaque État, mentionnés plus haut, indiquent bien qu'ils ne sont pas encore des républiques au sens kantien, des démocraties accomplies.

Ils sont toutefois appelés à évoluer vers le statut de république en renforçant leurs démocraties respectives.

Cette réponse à la première interrogation débouche sur la réponse à la seconde. De fait, malgré ces communautés politiques et/ou économiques, les États africains sont toujours traversés par la pauvreté, la corruption, les crises économiques, les conflits électoraux et même les guerres à l'intérieur et entre les États africains.

Il y a donc lieu de consolider ces communautés pour qu'elles puissent atteindre leurs objectifs et devenir de véritables fédérations républicaines. Comme susmentionné, la première condition pour parvenir à des communautés d'États fortes et efficaces est la qualité républicaine de leurs États constitutifs. Par ailleurs, le processus de consolidation des démocraties nationales doit s'accompagner de la mise en œuvre d'autres dispositions internes à chaque communauté d'États.

En ce sens, les communautés d'États actuelles doivent elles-mêmes être plus démocratiques dans leur fonctionnement interne car « le bois dont l'homme est fait est si nouveau » (E. Kant, 1990, p. 78) que les chefs d'États d'une même communauté régionale parviennent à s'accorder pour défendre en priorité leurs intérêts personnels au détriment de ceux de leurs peuples respectifs.

Les dernières crises électorales et démocratiques en Afrique depuis 2020 ont, ainsi, conduit à considérer certaines communautés d'États comme des « associations de Présidents amis et non comme des associations des États et des peuples ». L'opinion ouest africaine a ainsi distingué la CEDEAO des peuples de celle des Chefs d'État.

La raison en est que ces présidents font prévaloir leur amitié-

---

<sup>2</sup> Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), Communauté des États de l'Afrique de l'Est (CAE),

Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), Union du Maghreb Arabe (UMA), Communauté de Développement de l'Afrique Australe (CDAA), Etc.

fraternité pour protéger mutuellement leur pouvoir respectif sans respecter les principes démocratiques et les intérêts de leurs peuples.

En effet, lorsque certains parmi eux ne respectent pas les limitations de mandats prescrites par leur propre constitution et qu'ils en ajustent les articles pour se maintenir au pouvoir ; ou encore quand ils manipulent les élections pour rester au pouvoir, les autres ne les condamnent pas. Les opinions parlent respectivement de « coup d'État constitutionnel » et de « coup d'État électoral ».

La solution à ce dysfonctionnement des communautés d'États est la même qu'au niveau national : la séparation des pouvoirs institutionnels que sont l'exécutif, le législatif et le judiciaire à l'intérieur des communautés. Or, généralement, le patrimonialisme resurgit dans la gestion des communautés d'États car chaque « Conférence des Présidents et chefs d'États » centralise les trois pouvoirs dans son institution régionale et/ou continentale. Soit, les pouvoirs législatif et judiciaire n'existent pas, soit, s'ils existent, ils sont occultés ou écrasés par le pouvoir exécutif de la Conférence des Présidents.

En ce sens, il est observable que l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) ne disposait pas d'organes autonomes exerçant les pouvoirs législatif et judiciaire durant toute son existence<sup>3</sup>.

La Conférence des Présidents et des Chefs d'État exerçait les trois pouvoirs. La raison historique de cette absence est que le contexte des indépendances récentes, la fragilité des jeunes États et la persistance de la menace coloniale avaient conduit les « pères fondateurs » à privilégier les

objectifs de la lutte de libération des États membres, la lutte contre l'apartheid, l'unité et la solidarité entre les États et des positions communes sur les problèmes nationaux, continentaux et internationaux.

Le premier inconvénient de cette structure déficitaire et de ces objectifs de l'OUA est l'omission de l'exigence de la bonne gouvernance et de la démocratie à l'intérieur des États. L'Organisation se préoccupe plus des problèmes internationaux que nationaux.

La mauvaise gouvernance nationale, les crises socio-politiques nationales et les coups d'État ne bénéficiaient pas d'un traitement de l'OUA pour résoudre les problèmes nationaux à la racine, à partir des principes démocratiques et dans le respect des droits des citoyens. Le premier inconvénient est l'amplification de la pauvreté et le sous-développement.

Le second inconvénient est l'absence de contre-pouvoirs législatif et judiciaire face à la Conférence des Présidents. Les peuples des États membres ne sont donc pas représentés par des élus directs qui peuvent défendre leurs causes grâce à leur connaissance de la diversité et de la complexité des réalités locales et nationales.

Ces insuffisances sont certainement des raisons parmi d'autres qui sont à l'origine du passage de l'OUA à l'Union Africaine (UA).

Pour pallier à l'insuffisance structurelle de l'OUA, l'UA a prévu la séparation des pouvoirs<sup>4</sup> en son sein. Cependant, les pouvoirs législatif et judiciaire restent dominés par l'exécutif.

<sup>3</sup> Les organes principaux de l'OUA étaient la Conférence des Présidents et le Secrétariat général.

<sup>4</sup> Les organes principaux de l'UA sont : la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement et

le Conseil exécutif (Exécutif), le Parlement panafricain (Législatif) et la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (Judiciaire).

La preuve en est que le Parlement panafricain a un pouvoir consultatif et de supervision budgétaire. Il n'exerce donc pas un contre-pouvoir face à la Conférence des Présidents et des chefs de Gouvernement.

Pire encore, il est souvent confronté à des problèmes internes selon *Jeune Afrique* (n° 3109, 1<sup>er</sup> février 2022, p. 126) : « À l'arrêt depuis juin 2021, miné par les conflits internes et les accusations de gabegie, sans réel pouvoir... Le Parlement, qui siège en Afrique du Sud, renvoie une image déplorable. Son cas devrait être évoqué lors du sommet de l'Union africaine des 5 et 6 février 2022 ».

Le magazine africain rapporte, pour justifier cette léthargie du Parlement panafricain, que « depuis juin 2021, l'élection d'un nouveau président avait tourné à la foire d'empoigne entre représentants des différents blocs géographiques, les parlementaires d'Afrique australe redoutant que la présidence ne leur échappe encore une fois au profit de l'Afrique occidentale » (*Jeune Afrique* n° 3109, 1<sup>er</sup> février 2022, p. 126). Que les législateurs panafricains soient confrontés à de tels difficultés électorales traduit bien leur faiblesse devant la Conférence.

Le pouvoir judiciaire n'est pas mieux logé. La Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) n'avait pas, jusqu'à un passé récent, le pouvoir de se prononcer sur les actions nationales et internationales des Chefs d'État et de Gouvernement pour juger de leur légalité et de leur légitimité en cas de litige.

Mais, depuis que la Cour s'est investie dans ce rôle, ses décisions judiciaires sont sans effet pour les États et leurs présidents. Tout se passe comme si elle avait également un pouvoir consultatif et non contraignant.

Elle n'est donc pas un contre-pouvoir non plus. Il ressort que l'UA ne mettant pas en œuvre totalement la séparation des pouvoirs et ses États membres n'étant pas des républiques pour cette même raison, l'UA n'est pas encore une fédération républicaine au sens kantien. Ces insuffisances structurelles et de gouvernance se retrouvent sensiblement dans toutes les communautés politiques et économiques régionales d'Afrique.

Pour consolider les communautés d'États d'Afrique en vue d'en faire des fédérations républicaines, il faut donc que les parlements de l'UA, de la CEDEAO, de la CEMAC, Etc., soient efficaces en bénéficiant effectivement de leurs prérogatives de contre-pouvoirs.

De même, il faut que leurs Cours de justice puissent assurer pleinement leur rôle d'arbitrage pour préserver les libertés individuelles et collectives face aux États membres des communautés et face aux communautés d'États elles-mêmes.

Dans la logique kantienne, la constitution républicaine étant fondée sur la séparation des pouvoirs, les fédérations républicaines doivent l'être également, à la fois au sein de leurs membres et en leur propre sein.

Ainsi, les États républicains africains contribueront, par eux-mêmes, à la mondialisation de la démocratie sans avoir à dépendre des États-Unis comme leader démocratique apparent mais responsable, en grande partie, de la crise africaine et mondiale de la démocratie en réalité.

## CONCLUSION

La politique extérieure des États-Unis d'Amérique entretient une relation ambiguë avec la construction de la démocratie dans le monde. Elle a plus contribué à retarder cette construction qu'à la favoriser en privilégiant ses intérêts économiques et politiques et ceux des pays occidentaux au détriment des valeurs démocratiques dans les États en quête de démocratie.

La mondialisation économique, synonyme d'américanisation du monde, n'a pas abouti à la mondialisation de la démocratie. Par conséquent, il revient aux États du sud, et surtout d'Afrique, ayant compris le lien insécable entre démocratie, développement économique et social et liberté du citoyen, de travailler à construire leur démocratie nationale en vue des fédérations républicaines régionales autonomes.

À cette fin, les États et les communautés d'États d'Afrique doivent respecter scrupuleusement la séparation des pouvoirs et organiser des élections justes. La démocratisation de l'Afrique, qui est sa contribution à la mondialisation de la démocratie, repose en grande partie sur la bonne foi et la volonté des gouvernants et des autres politiciens de doter leurs États et communautés régionales d'institutions fortes.

Les politiques, les intellectuels et les peuples africains ont plus besoin d'idées démocratiques et d'institutions fortes que d'États dits leaders de la démocratie, fussent-ils les États-Unis d'Amérique.

À partir de ces idées démocratiques, certains États africains émergeront comme des leaders démocratiques régionaux pour rassembler les autres et construire des fédérations républicaines africaines.

Les fédérations républicaines constituent un impératif politique et économique en Afrique à l'heure de la mondialisation économique et de la politique des grands ensembles régionaux.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

-CHEESEMAN Nic, 2015, *Democracy in Africa : successes, failures and the struggle for political reform*, Cambridge University Press.

-FOKA Alain, 18/02/2023, « Archives d'Afrique », Radio France Internationale (RFI).

-GELOES D'ELSLOO Ronan de et al., 2004, *L'entreprise diamantaire dans la géopolitique africaine*, Paris, L'Harmattan.

-GLOBAL Witness, 2003, *Les affaires sous la guerre : armes, pétrole et argent sale en Angola*, Marseille, Agone.

-HABERMAS Jürgen, 1998, *L'intégration républicaine. Essai de théorie politique*, Paris, Fayard.

-HERMANT Daniel et BIGO Didier, « De l'espoir à la crainte ? Les lectures de la conflictualité », *Cultures et Conflits* [En ligne], Articles inédits, mis en ligne le 25 février 2005, consulté le 05 juin 2023. URL : <http://journals.openedition.org/conflits/1151> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/conflits.1151>

- *Jeune Afrique*, « Le parlement africain sert-il à quelque chose ? », 1<sup>er</sup> février 2022, n° 3109, <https://www.jeuneafrique.com/1302284/politique/le-parlement-panafricain-sert-il-a-quelque-chose/> consulté le 6 juin 2024.

-JACQUEMOT Pierre, 2020, *De l'élection à la démocratie en Afrique (1960-2020)*, Éditions Fondation Jean-Jaurès.

-KANT Emmanuel, 1958, *Vers la paix perpétuelle, Essai philosophique*, Paris, Presses Universitaires de France.

-KANT Emmanuel, 1994, *Doctrine du droit in Métaphysique des mœurs II*, Paris, GF Flammarion.

-KANT Emmanuel, 1990, *Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique in Opuscules sur l'histoire*, traduction Stéphane Piobetta, Paris, GF Flammarion.

-NGBANDA Honoré Nzambo, 2004, *Crimes organisés en Afrique centrale : révélations sur les réseaux rwandais et occidentaux*, Paris, Duboiris.

-PRZEWORSKI Adam, 1991, « Democracy and the Market, Political and Economic Reforms » in *Eastern Europe and Latin America*, Cambridge, Cambridge University Press.

-SCHUMPETER Joseph Alois, 1972, *Capitalisme, socialisme, démocratie*, Paris, Payot.

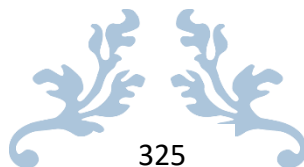
-United Kingdom Department for International Development, octobre 2001, *The Causes of Conflict in Sub-Saharan Africa*, URL : [library@unesco.org](mailto:library@unesco.org) , consulté le 3 juin 2024.

-WEBER Max, 2013, *La Domination*, Paris, Éditions La Découverte.

Numéro 016 Mars 2025  
Histoire et Analyses des Relations Internationales  
et Stratégiques (HARIS)

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations  
Internationales et des Études Stratégiques Africaines (ASRIESA)

ISSN: 2709-5053







HARIS N°16 Mars 2025